



**Direction
départementale
des Territoires**
Cher

Service environnement et risques

6, Place de la Pyrotechnie
CS 20001
18019 BOURGES Cedex

ARRETE N° 2015-1-1322 du 21 décembre 2015

MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 2006 – 1 – 274 du 1^{er} février 2006 modifié

**Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur
les risques naturels et technologiques majeurs.**

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le décret n°2012-475 du 12 avril 2013 modifiant l'article R. 125-24 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-1-274 du 1^{er} février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L. 125-5 du code de l'environnement modifié par les arrêtés n° 2007-1-1215 du 26 novembre 2007, n° 2009-1-1212 du 16 juillet 2009, n° 2010-1-1795 du 12 octobre 2010, n° 2011-1-398 du 20 avril 2011, n° 2011-1-713 du 22 juillet 2011, n° 2013-1-705 du 09 juillet 2013 et n° 2014-1-0444 du 28 mai 2014 ;

Vu l'article R-125-24 modifié du code de l'environnement instaurant un nouveau modèle d'état des risques naturels, miniers et technologiques ;

Considérant que le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) « du dépôt de munitions de la base aérienne 702 d'Avord » a été approuvé par arrêté préfectoral du 09 mars 2015 ;

Considérant que le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Sauldre a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 octobre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

A R R Ê T E

Article 1er :

La liste des communes où s'applique l'information acquéreur locataire, figurant en annexe de l'arrêté n° 2006-1-274 du 1^{er} février 2006, est modifiée :

- Suite à l'approbation du PPRT « du dépôt de munitions de la base aérienne 702 d'Avord » sur les communes d'Avord, Farges-en-Septaine, Nohant-en-Gout et Savigny-en-Septaine, les lignes concernant ces communes sont modifiées afin d'indiquer cette information ;
- Suite à l'approbation du PPRI de la Sauldre sur les communes d'Argent-sur-Sauldre, Brinon-sur-Sauldre et Clémont, les lignes concernant ces communes sont modifiées afin d'indiquer cette information ;

Article 2 :

La liste des arrêtés de catastrophes naturelles (CATNAT) est inchangée.

Article 3 :

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires avec la liste des communes visées à l'article 1er et à chaque commune concernée.

Il est affiché en mairie.

Il est publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site Internet des services de l'État dans le Cher.

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, Madame la directrice de Cabinet, Madame la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond, Monsieur le sous-préfet de Vierzon, Monsieur le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète

Signé Marie-Christine DOKHÉLAR

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18001	ACHERES	Mvt					Faible
18002	AINAY-LE-VIEIL						Faible
18004	ALLOGNY	Mvt					Faible
18005	ALLOUIS	Mvt					Faible
18006	ANNOIX						Faible
18007	APREMONT-SUR-ALLIER						Faible
18008	ARCAY						Faible
18009	ARCOMPS						Faible
18010	ARDENAI						Faible
18011	ARGENT-SUR-SAULDRE						Très faible
18012	ARGENVIERES						Très faible
18013	ARPHEUILLES						Faible
18014	ASSIGNY	Mvt					Très faible
18015	AUBIGNY-SUR-NERE	I + Mvt				T	Très faible
18016	AUBINGES						Faible
18017	AUGY-SUR-AUBOIS						Faible
18018	AVORD					T	Faible
18019	AZY						Faible
18020	BANNAY	Mvt		I + I			Très faible
18021	BANNEGON						Faible
18022	BARLIEU	Mvt					Très faible
18023	BAUGY						Faible
18024	BEDDES						Faible
18025	BEFFES						Très faible
18026	BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Mvt		I + I			Très faible
18027	BENGY-SUR-CRAON						Faible
18028	BERRY-BOUY	Mvt					Faible
18029	BESSAIS-LE-FROMENTAL						Faible
18030	BLANCAFORT	I + Mvt					Très faible
18031	BLET						Faible
18032	BOULLERET	Mvt		I + I			Très faible
18033	BOURGES					T	Faible
18034	BOUZAIS						Faible
18035	BRECY						Faible
18036	BRINAY						Faible
18037	BRINON-SUR-SAULDRE						Très faible
18038	BRUERE-ALLICHAMPS						Faible
18039	BUE						Faible
18040	BUSSY						Faible
18044	CERBOIS						Faible
18045	CHALIVOY-MILON						Faible
18046	CHAMBON						Faible
18052	CHARENTON-DU-CHER						Faible
18053	CHARENTONNAY						Faible
18054	CHARLY						Faible
18055	CHAROST						Faible
18056	CHASSY						Faible

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18057	CHATEAUMEILLANT						Faible
18058	CHATEAUNEUF-SUR-CHER						Faible
18060	CHAUMONT						Faible
18061	CHAUMOUX-MARCILLY						Faible
18063	CHAVANNES						Faible
18064	CHERY						Faible
18065	CHEZAL-BENOIT						Faible
18066	CIVRAY						Faible
18067	CLEMONT						Très faible
18068	COGNY						Faible
18069	COLOMBIERS						Faible
18070	CONCRESSAULT	I + Mvt					Très faible
18071	CONTRES	Mvt					Faible
18072	CORNUSSE						Faible
18073	CORQUOY						Faible
18074	COUARGUES						Très faible
18075	COURS-LES-BARRES						Très faible
18076	COUST						Faible
18077	COUY						Faible
18078	CREZANCAY-SUR-CHER						Faible
18079	CREZANCY-EN-SANCERRE	Mvt					Faible
18080	CROISY						Faible
18081	CROSSES						Faible
18082	CUFFY						Faible
18083	CULAN						Faible
18084	DAMPIERRE-EN-CROT	I + Mvt					Très faible
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	Mvt					Faible
18086	DREVANT						Faible
18087	DUN-SUR-AURON	Mvt					Faible
18088	ENNORDRES						Très faible
18089	EPINEUIL-LE-FLEURIEL						Faible
18090	ETRECHY						Faible
18091	FARGES-ALLICHAMPS						Faible
18092	FARGES-EN-SEPTAINE					T	Faible
18093	FAVERDINES						Faible
18094	FEUX						Faible
18095	FLAVIGNY						Faible
18096	FOECY			+			Faible
18097	FUSSY						Faible
18098	GARDEFORT						Faible
18099	GARIGNY						Faible
18100	GENOUILLY	Mvt					Faible
18101	GERMIGNY-L'EXEMPT						Faible
18102	GIVARDON						Faible
18103	GRACAY	I + Mvt					Faible
18104	GROISES						Faible
18105	GRON						Faible

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18106	GROSSOUVRE						Faible
18109	HENRICHEMONT	Mvt					Faible
18110	HERRY						Très faible
18111	HUMBLIGNY	Mvt					Faible
18112	IDS-SAINT-ROCH						Faible
18113	IGNOL						Faible
18114	INEUIL						Faible
18115	IVOY-LE-PRE	Mvt					Très faible
18116	JALOGNES	Mvt					Faible
18117	JARS	Mvt					Très faible
18118	JOUET-SUR-L'AUBOIS						Très faible
18119	JUSSY-CHAMPAGNE						Faible
18120	JUSSY-LE-CHAUDRIER						Très faible
18041	LA CELETTE						Faible
18042	LA CELLE						Faible
18043	LA CELLE-CONDE						Faible
18047	LA CHAPELLE-D'ANGILLON	Mvt					Très faible
18048	LA CHAPELLE-HUGON						Faible
18049	LA CHAPELLE-MONTLINARD						Très faible
18050	LA CHAPELLE-SAINT-URSIN					T	Faible
18051	LA CHAPELOTTE	Mvt					Faible
18107	LA GROUTTE						Faible
18108	LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS						Faible
18178	LA PERCHE						Faible
18121	LANTAN						Faible
18122	LAPAN						Faible
18123	LAVERDINES						Faible
18124	LAZENAY						Faible
18059	LE CHATELET						Faible
18062	LE CHAUTAY						Faible
18168	LE NOYER	Mvt					Faible
18183	LE PONDY						Faible
18255	LE SUBDRAY					T	Faible
18125	LERE	Mvt		+			Très faible
18003	LES AIX-D'ANGILLON						Faible
18126	LEVET						Faible
18127	LIGNIERES						Faible
18128	LIMEUX						Faible
18129	LISSAY-LOCHY						Faible
18130	LOYE-SUR-ARNON						Faible
18131	LUGNY-BOURBONNAIS						Faible
18132	LUGNY-CHAMPAGNE						Faible
18133	LUNERY						Faible
18134	LURY-SUR-ARNON						Faible
18135	MAISONNAIS						Faible
18136	MARCAIS						Faible
18137	MAREUIL-SUR-ARNON						Faible

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18138	MARMAGNE	Mvt					Faible
18139	MARSEILLES-LES-AUBIGNY						Très faible
18140	MASSAY	Mvt					Faible
18141	MEHUN-SUR-YEVRE						Faible
18142	MEILLANT						Faible
18143	MENETOU-COUTURE						Faible
18144	MENETOU-RATEL	Mvt					Faible
18145	MENETOU-SALON	Mvt					Faible
18146	MENETREOL-SOUS-SANCER	Mvt		+			Très faible
18147	MENETREOL-SUR-SAULDRE						Très faible
18148	MEREAU	Mvt					Faible
18149	MERY-ES-BOIS	Mvt					Faible
18150	MERY-SUR-CHER	Mvt					Faible
18151	MONTIGNY						Faible
18152	MONTLOUIS						Faible
18153	MORLAC						Faible
18154	MORNAY-BERRY						Faible
18155	MORNAY-SUR-ALLIER	Mvt					Faible
18156	MOROGUES	Mvt					Faible
18157	MORTHOMIERS					T	Faible
18158	MOULINS-SUR-YEVRE					T	Faible
18159	NANCAY						Très faible
18160	NERONDES						Faible
18161	NEUILLY-EN-DUN						Faible
18162	NEUILLY-EN-SANCERRE	Mvt					Faible
18163	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Mvt					Faible
18164	NEUVY-LE-BARROIS						Faible
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	Mvt					Très faible
18166	NOHANT-EN-GOUT					T	Faible
18167	NOHANT-EN-GRACAY	Mvt					Faible
18169	NOZIERES						Faible
18170	OIZON	Mvt					Très faible
18171	ORCENAI						Faible
18172	ORVAL						Faible
18173	OSMERY						Faible
18174	OSMOY						Faible
18175	OUROUER-LES-BOURDELINS						Faible
18176	PARASSY	Mvt					Faible
18177	PARNAY	Mvt					Faible
18179	PIGNY						Faible
18180	PLAIMPIED-GIVAUDINS						Faible
18181	PLOU	Mvt					Faible
18182	POISIEUX						Faible
18184	PRECY						Faible
18185	PRESLY						Très faible
18186	PREUILLY						Faible
18187	PREVERANGES						Faible

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18188	PRIMELLES						Faible
18189	QUANTILLY	Mvt					Faible
18190	QUINCY						Faible
18191	RAYMOND						Faible
18192	REIGNY						Faible
18193	REZAY						Faible
18194	RIANS						Faible
18195	SAGONNE						Faible
18196	SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS						Faible
18197	SAINT-AMAND-MONTROND						Faible
18198	SAINT-AMBROIX						Faible
18199	SAINT-BAUDEL						Faible
18200	SAINT-BOUIZE			+			Très faible
18201	SAINT-CAPRAIS						Faible
18202	SAINT-CEOLS						Faible
18203	SAINT-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY						Faible
18204	SAINT-DENIS-DE-PALIN						Faible
18205	SAINT-DOULCHARD						Faible
18208	SAINTE-GEMME-EN-SANCER	Mvt					Très faible
18206	SAINT-ELOY-DE-GY	Mvt					Faible
18222	SAINTE-LUNAISE						Faible
18227	SAINTE-MONTAINE						Très faible
18235	SAINTE-SOLANGE						Faible
18237	SAINTE-THORETTE						Faible
18207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER						Faible
18209	SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX						Faible
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PF	Mvt					Faible
18211	SAINT-GEORGES-SUR-MOULON						Faible
18212	SAINT-GERMAIN-DES-BOIS	Mvt					Faible
18213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY						Faible
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	Mvt		+			Faible
18215	SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY						Faible
18216	SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES						Faible
18217	SAINT-JEANVRIN						Faible
18218	SAINT-JUST						Faible
18219	SAINT-LAURENT	Mvt					Faible
18220	SAINT-LEGER-LE-PETIT						Très faible
18221	SAINT-LOUP-DES-CHAUMES						Faible
18223	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	+ Mvt					Faible
18224	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS						Très faible
18225	SAINT-MAUR						Faible
18226	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS						Faible
18228	SAINT-OUTRILLE	Mvt					Faible
18229	SAINT-PALAIS	Mvt					Faible
18230	SAINT-PIERRE-LES-BOIS						Faible
18231	SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX						Faible
18232	SAINT-PRIEST-LA-MARCHE						Faible

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18233	SAINT-SATUR	Mvt		+			Très faible
18234	SAINT-SATURNIN						Faible
18236	SAINT-SYMPHORIEN						Faible
18238	SAINT-VITTE						Faible
18239	SALIGNY-LE-VIF						Faible
18240	SANCERGUES						Faible
18241	SANCERRE	Mvt		+			Très faible
18242	SANCOINS						Faible
18243	SANTRANGES	Mvt					Très faible
18244	SAUGY						Faible
18245	SAULZAIS-LE-POTIER						Faible
18246	SAVIGNY-EN-SANCERRE	Mvt					Très faible
18247	SAVIGNY-EN-SEPTAINE					T	Faible
18248	SENNECAY						Faible
18249	SENS-BEAUJEU	Mvt					Faible
18250	SERRUELLES						Faible
18251	SEVRY						Faible
18252	SIDIAILLES						Faible
18253	SOULANGIS						Faible
18254	SOYE-EN-SEPTAINE						Faible
18256	SUBLIGNY	Mvt					Très faible
18258	SURY-EN-VAUX						Très faible
18259	SURY-ES-BOIS	+ Mvt					Très faible
18257	SURY-PRES-LERE	Mvt		+			Très faible
18260	TENDRON						Faible
18261	THAUMIERS						Faible
18262	THAUVENAY	Mvt		+			Très faible
18263	THENIOUX	Mvt					Faible
18264	THOU	Mvt					Très faible
18265	TORTERON						Faible
18266	TOUCHAY						Faible
18267	TROUY						Faible
18268	UZAY-LE-VENON						Faible
18269	VAILLY-SUR-SAUDRE	+ Mvt					Très faible
18270	VALLENAY						Faible
18271	VASSELAY						Faible
18272	VEAUGUES						Faible
18273	VENESMES						Faible
18274	VERDIGNY						Très faible
18275	VEREAUX						Faible
18276	VERNAIS						Faible
18277	VERNEUIL						Faible
18278	VESDUN						Faible
18279	VIERZON	Mvt					Faible
18280	VIGNOUX-SOUS-LES-AIX						Faible
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Mvt					Faible
18282	VILLABON						Faible
18283	VILLECELIN						Faible

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Aléa sismique
18284	VILLEGENON	Mvt					Très faible
18285	VILLENEUVE-SUR-CHER			I			Faible
18286	VILLEQUIERS						Faible
18287	VINON	Mvt		I			Faible
18288	VORLY						Faible
18289	VORNAY						Faible
18290	VOUZERON	Mvt					Faible

Légende

I : inondation

Mvt : mouvement de terrain

T : technologique